

ARRETÉ 2024 037

AUTORISATION OCCUPATION VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC RUE DE ROCLINCOURT -TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

2024_037

Nous, Charline CAILLIEREZ, Maire de la Commune d'Ecurie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement de la Voirie Routière,

Considérant qu'une demande d'autorisation d'occupation de voirie sur le domaine public a été reçue le 25 juillet 2024,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre acte de la demande requérante.

ARRETONS

Article 1er : A compter du 29 juillet 2024 et pour environ une semaine la société EHTP 145 allée d'Allemagne à FEUCHY est autorisée à installer un feu tricolore afin de réaliser un alternat de circulation . Celui-ci sera positionné entre la rue de Roclincourt et de la Rue des meuniers pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

Article 2 : La signalisation règlementaire sera maintenue en permanence en bon état sous contrôle de la société EHTP.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Ecurie par les soins de Madame le Maire au lieu habituel de publication des actes administratifs.

Article 4 : Monsieur le Comandant du groupement de la Gendarmerie de Vimy, Monsieur le Directeur de la Société EHTP , Monsieur le Président de La Communauté Urbaine D'Arras, Monsieur le Directeur de la MDADT de l'Arrageois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ecurie, le 26 juillet 2024

Madame Le Maire.

Charline CAILLIEREZ

